

Les mineur·es isolé·es étranger·es

Les mineur.es isolé.es se trouvent à la croisée du droit des étrangers et de celui de la protection de l'enfance. Pour les accompagner et les assister, il est nécessaire d'acquérir les fondamentaux dans ces deux domaines afin de pouvoir ensuite approfondir les dispositions qui sont spécifiques à leur situation.

Le Gisti organise des sessions de deux jours sur ce thème depuis 2004. Ces formations permettent d'appréhender la totalité du parcours de ces jeunes depuis leur arrivée en France jusqu'à leur admission au séjour après leur majorité. Elles s'appuient sur l'étude de l'ensemble des textes applicables, éclairés par la jurisprudence récente.

Durée : 14 heures (jours)

Profils des stagiaires

- Travailleurs.ses sociaux (éducateur.rices spécialisé.es, assistant.e social.e, CESF....)
- Militant·s et Bénévoles associatifs, syndicalistes au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- Accompagner des mineur.es étranger.es isolé.es dans leurs démarches sociales, administratives ou juridiques
- Accompagner des personnes étrangères dans leurs démarches sociales, administratives ou juridiques

Accessibilité de la formation

Objectifs pédagogiques

- Savoir aider un.e jeune à contester un refus de pris en charge au titre de la protection de l'enfance
- Accompagner un.e jeune dans sa demande d'autorisation de travail pour entrer en apprentissage
- Savoir conseiller sur le titre de séjour à solliciter auprès de la préfecture
- Savoir accompagner un.e jeune dans sa demande d'acquisition de la nationalité française
- Être en capacité de monter un dossier de demande de contrat pour les jeunes majeur.es

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juristes et avocat·es spécialisé·es en droit des étrangers et plus particulièrement dans le domaine des mineur.es étranger·es isolé.es, intervenant de longue date dans les formations du Gisti. Chacune intervient dans la thématique dont elle est spécialiste et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit des étrangers et ses évolutions législatives.

Moyens pédagogiques et techniques

- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En distanciel, elles sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage.
- En outre, certaines publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies (remises sur place ou envoi par courrier en cas de formation à distance)
- En cas de formation à distance, la session se déroule sur la plateforme Big Blue Button, spécialement conçue pour l'animation de classe virtuelle et ne nécessitant pas de logiciels particuliers à télécharger par les stagiaires. Une assistance technique à la connexion est mise en place en amont et pendant la formation dans la limite que les stagiaires disposent d'un équipement informatique et d'une connexion internet adaptés aux besoins de la visio-conférence.
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au mode distanciel. L'accent est d'avantage mis sur l'interaction et la participation des stagiaires au moyens de techniques d'animation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Un questionnaire de post-formation est envoyé aux stagiaires afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation vécue ainsi que d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement (ou un lien d'émargement numérique en cas de formation à distance) est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité.

Contenu de la formation

• **Matin 1 I. Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation**

- L'accueil provisoire d'urgence
- L'évaluation sociale
- Les investigations complémentaires : expertise documentaire et examen radiologique
- La saisine de l'autorité judiciaire et le mécanisme de répartition proportionnée des accueils

• **II. Refus de prise en charge**

- A l'issue de l'évaluation
- Après une mesure de placement
- Les moyens de recours

• **Après-midi 1 III. Représentation légale**

- L'incapacité du mineur
- La délégation d'autorité parentale
- La tutelle
- L'administrateur ad hoc

• **IV. Prestations jeunes majeurs**

- Les dispositions légales
- Les moyens de recours contre les refus

• **Matin 2 V. Acquisition de la nationalité française**

- Les conditions d'acquisition
- La procédure de déclaration

• **VI. Droit au séjour**

- Généralités sur les titres de séjour
- Le droit à la carte « vie privée et familiale
- L'accès au séjour des jeunes pris en charge tardivement

• **Après-midi 2 VII. Accès à la formation professionnelle et au travail**

• **VIII. Protection contre l'éloignement**

- Recours contre les refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire

Date de création du document : 21 juin 2021 - Date de la dernière mise à jour du document : 28/05/2021